



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 30 juillet 2018 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	Siège # 6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> Stéphanie Readman, directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim, est présente à cette séance.

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

---

**CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

**183-07-18**

---

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**184-07-18**

---

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ARPENTAGE DES RUES ET AVENUES DU DOMAINE ALOUETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'arpentage des rues et avenues du Domaine Alouette pour une longueur approximative de 3 510 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus au règlement d'emprunt numéro 231-18 pour la municipalisation du Domaine Alouette et que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des bordereaux de soumissions s'est faite le 6 juillet 2018 à 14 h 01, au bureau municipal et que cinq compagnies ont déposé leurs offres; soit :

Éric Lortie, A.-G. Inc.	6 766.86 \$ taxes incluses
Arpenta	12 294.97 \$ taxes incluses
Repèra	6 242.68 \$ taxes incluses
Élizabeth Génois, arpenteure-géomètre inc.	5 702.22 \$ taxes incluses
Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres	5 601.47 \$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres à effectuer les travaux d'arpentage des rues et avenues du Domaine Alouette selon le devis;

**QUE** les travaux seront remboursés sur la taxe sectorielle, tel que prévu dans le règlement numéro 231-18.

185-07-18

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES ET AVENUES DU DOMAINE ALOUETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection des rues et avenues du Domaine Alouette pour une longueur approximative de 3 510 mètres et une largeur approximative de 12,19 mètres, sauf la 2<sup>e</sup> rue qui a une largeur de 15 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus au règlement d'emprunt numéro 231-18 pour la municipalisation du Domaine Alouette et que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des bordereaux de soumissions s'est faite le 5 juillet 2018 à 14 h 01, au bureau municipal et que quatre compagnies ont déposé leurs offres; soit :

Transport Gilles Tessier	635 000 \$ plus taxes
Pax excavation	582 708.72 \$ plus taxes
Construction Pavage Portneuf inc.	683 079.60 \$ plus taxes
Rochette Excavation	566 909.60 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent Rochette Excavation à effectuer les travaux de réfection des rues et avenues du Domaine Alouette selon le devis;

**QUE** les travaux seront remboursés par la taxe sectorielle, tel que prévu dans le règlement numéro 231-18.

186-07-18

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ASPHALTE RECYCLÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à un appel d'offres public pour l'achat, l'entreposage, la livraison et l'installation d'asphalte recyclé pour une quantité approximative et maximale de 12 000 tonnes métriques;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus au budget d'immobilisations, ainsi qu'au règlement d'emprunt numéro 231-18 pour la municipalisation du Domaine Alouette et que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des bordereaux de soumissions s'est faite le 28 juin 2018 à 14 h 01, au bureau municipal et qu'une seule compagnie a déposé une offre, soit :

Construction Pavage Portneuf inc.	31.93 \$/tonne métrique, plus taxes
-----------------------------------	-------------------------------------

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil octroient le contrat à la compagnie Construction Pavage Portneuf inc. pour l'achat, l'entreposage, la livraison et l'installation d'asphalte recyclé pour une quantité maximale de 12 000 tonnes métriques, tel que décrit dans le devis;

**QUE** les travaux qui seront effectués pour les rues et avenues du Domaine Alouette seront remboursés par la taxe sectorielle, tel que prévu dans le règlement numéro 231-18.

187-07-18

---

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT # 4 908 025**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit acquérir une partie du lot # 4 908 025 pour la réalisation du projet de municipalisation des rues et avenues du Domaine Alouette;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses sont prévues au règlement d'emprunt numéro 231-18 pour la municipalisation du Domaine Alouette et que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** entente a été conclue avec les propriétaires du lot # 4 908 025, Ferme Nathalie inc, afin d'acquérir une partie du lot, tel que décrit dans la description technique produite le 13 juillet 2018 par M. Frédéric Matte, arpenteur, au montant de 17 900 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot n'est pas inclus dans le bassin de taxation n'étant pas situé dans le secteur visé par les travaux visés par le règlement 231-18 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent l'achat d'une partie du lot # 4 908 025, tel que décrit dans la description technique au montant de 17 900\$ ;

**QU'aucune** taxe de secteur ne soit facturée pour le reste du lot # 4 908 025, puisque celui-ci n'est pas inclus dans le bassin de taxation, n'étant pas situé dans le secteur visé par les travaux visés par le règlement 231-18 ; ;

**QUE** le montant de 17 900\$ pour l'acquisition d'une partie du lot # 4 908 025, ainsi que tous frais reliés à l'achat, soient remboursés par la taxe sectorielle, tel que prévu dans le règlement numéro 231-18;

**D'AUTORISER** le maire ainsi que la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte notarié nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

188-07-18

---

**ACQUISITION DES LOTS # 4 909 424 ET 4 909 425**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit acquérir les lots # 4 909 424 et 4 909 425 pour la réalisation du projet de municipalisation des rues et avenues du Domaine Alouette;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses sont prévues au règlement d'emprunt numéro 231-18 pour la municipalisation du Domaine Alouette et que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été conclue avec Monsieur Mario Perreault, représentant Monsieur Denis Perreault, pour l'acquisition des lots # 4 909 424 et 4 909 425 appartenant à Monsieur Denis Perreault afin d'acquérir ceux-ci au montant de 14 650 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent l'achat des lots # 4 909 424 et # 4 909 425 au montant de 14 650 \$;

**QUE** le montant de 14 650\$ pour l'acquisition des lots 4 909 424 et 4 909 425, ainsi que tous frais reliés à l'achat, soient remboursés par la taxe sectorielle, tel que prévu dans le règlement numéro 231-18;

**D'AUTORISER** le maire ainsi que la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte notarié nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

*(Temps alloué : 30 minutes)  
Début : h - Fin : h*

Personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.ste-christine-qc.ca](http://www.ste-christine-qc.ca).

**189-07-18**

---

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 09 minutes par M. Marc Ouellet.

---

Raymond Francoeur  
**Maire**

---

Stéphanie Readman  
**Directrice générale, secrétaire-trésorière  
par intérim**